

Description

L'annonceur peut occuper le verso d'un rabat à l'avant d'un magazine.

La face recto du flap commercial sur la première de couverture reste réservée à la rédaction.

La quatrième de couverture du magazine prolonge le flap vers l'arrière et est destinée à un autre annonceur.

Spécifications techniques

- L'onglet à l'avant mesure 150 mm de large x 267 mm d'hauteur.
- L'onglet est toujours imprimé par notre imprimerie.
- Le matériel correct et prêt à l'impression est à fournir par l'annonceur (s'il s'agit de bords perdus, il faut prévoir 5 mm de fausse coupe en haut, en bas, à gauche et à droite).
- Cette formule n'est réalisable qu'avec l'accord préalable de la rédaction concernée.



**Annonce sur
le verso**